

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Géographie et aménagement - Niveau 3

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence Géographie et aménagement - Niveau 3 comme suit :

Membres du jury

LOMPECH Michel, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
EDOUARD Jean charles, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 1

FAUCON Frederic, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
RICARD Daniel, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.
RIEUTORT Laurent, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.
PEIRY Jean luc, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.
LARRUE Sebastien, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

FOURNIER Mauricette, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
CHIGNIER RIBOULON Franck, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.
DEFIVE Emmanuelle, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
COGNARD Françoise, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
BORDESSOULE Eric, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 2 décembre 2024